

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Jean-Marie

Remarques : l'état des lieux a été correctement réalisé, Mme TALBOT-FRADIN voulait juste signaler un état de faits.

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

- La liste des travaux concernant l'accessibilité des bâtiments communaux est approuvée par le conseil : la porte de la salle de gym ne sera pas changée, seulement peinte d'une autre couleur que celle du bardage.
- Sculpture « chouette effraie » devant la salle teintée
- Halte-garderie (compétence agglo) : exceptionnellement la commune prendra en charge les travaux de pose d'un hublot (550 €).
- Salle de sports : fuite dans le sol au niveau du vestiaire. Travaux à réaliser, dossier d'assurance en cours.
- Chauffage de la mairie : devis pour entretien annuel de la pompe à chaleur en cours.
- Chaudière gaz du restaurant scolaire : voir son fonctionnement car ce matériel vieillit.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE Saine

- Investissements 2018 : broyeur d'accotement et chiffrage enrobé rues du commerce et du stade, allée du cimetière.
- Eclairage Public : la CETP sera maintenant chargée de l'entretien et du dépannage du réseau
- Aménagement des parterres fleuris dans le centre bourg : dans un souci de gain de temps pour l'entretien des espaces fleuris, la commission propose de minéraliser les 2 parterres situés devant l'église et le long de la nationale. Accord du conseil. Faire faire un plan d'aménagement par un paysagiste.
- Réglementation circulation de la rue du stade : interdit aux poids lourds sauf desserte (arrêté du maire). Des panneaux signalant cette interdiction seront installés aux endroits opportuns.
- Entretien entourage de la salle des fêtes à revoir (herbes à arracher tout autour de la salle).

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTI NE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

- **Conseil des jeunes** : vente de 186 brioches : bénéfice de 223 €
- **TAP :**

L'enquête a été réalisée auprès des familles : 109 réponses

Résultat : 60 % pour les 4 jours – 37 % pour 4,5 jours et 3 % sans opinion.

Le vote du conseil d'école est le suivant : sur 12 votants : 9 voix pour les 4 jours.

Après avoir entendu les résultats de l'enquête auprès des parents et du conseil d'école, le conseil, à son tour, vote à main levée :

Résultat : 4 jours : 12 voix - 4,5 jours : 5 voix et 1 Abstention

Le résultat de ce vote sera envoyé à la Direction Académique à Niort et à l'agglo.

- **Ecole** : à la demande du conseil d'école, une délibération sera prise indiquant le nom de l'école « Henri Dès » depuis 1998.
- **Cantine** :
 - o En l'état actuel de nos connaissances et des informations données par le secrétariat du député, le CAE ne devrait pas pouvoir être renouvelé. Le contrat de Mme BILLY sera donc prolongé en intérim jusqu'en juin 2018.
 - o Tarif 2018 : la commission propose les tarifs suivants :
 - régulier 2,75 €
 - 3,57 € pour les occasionnels
 - et 5,10 € pour les extérieurs

Le conseil approuve à l'unanimité.

- o Menus le 6 décembre à 17 h 30
- o Spectacle de noël pour les écoles le 21 décembre à 14 h à la salle des fêtes.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

Pas de réunion de commission ce mois-ci.

- Achat d'un bac roulant pour les produits d'entretien mis à la disposition des loueurs de salles. Une notice d'utilisation de chaque produit sera jointe.
- Repas du CCAS : le 16 décembre demander les membres du CCAS pour servir et les jeunes du conseil des jeunes.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

Mr le maire fait le point sur les différentes manifestations qui ont eu lieu ou qui vont avoir lieu :

- Réunion publique du 14 novembre : peu de participants (environ 30 personnes)
- Festival de la haie : bonne participation à la randonnée et aux animations. Le four à pain a été très apprécié.

- Téléthon et marché de Noël à la maison de retraite
- CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile): 1 famille de migrants sera accueillie prochainement au 1, rue du Vieux Pont
- Portage de repas : 27 porteurs avec une nouvelle organisation en 2018 par rapport au fournisseur des repas. Facturation de ce service par l'agglo avec signature d'une convention entre l'agglo et l'EHPAD. Nouveau fournisseur au 1^{er} janvier 2018 : ESAT de Pompois.
- Remise des prix des maisons fleuries à 11 h le 9 décembre.
- Association multi sports : nouveau président en la personne de Jérôme Bouju.
- Agenda 2018 UCA : distribution fin décembre
- Réunions de décembre :

14 : réunion du CCAS

15 : réunion du groupe d'acteurs pour le PLUi et le 22 aura lieu une réunion de l'ensemble des agriculteurs de la commune pour présentation (55 au total dont 22 en société, 46 sont à temps complet).

16 : réunion de l'association pour la route Poitiers-Limoges.

- Mr RENAUDET a participé à la réunion à la préfecture sur « vigilance citoyenne ». Politique nationale pour prendre le pouls sur le territoire au niveau de la sécurité. Incitation à nommer des correspondants sécurité dans la population.
- Décès d'une jeune chichéenne par accident de la circulation.
- AG de l'association JEPS'S le 8 décembre (achat d'une pendule pour la salle de musique).
- AG du stock car : 270 bénévoles. Le bilan financier de l'année est positif.
- Réception du nouveau député, Jean-Marie FIEVET, à la mairie.
- Un dispositif pour compter les véhicules a été mis en place par la DIRCO au niveau du Pressou. Ceci suite à la demande d'un riverain du hameau de Bellevue pour réglementer la vitesse à 70 km/h. Résultats communiqués à la fin du mois normalement.

3. Demande DETR 2018 pour financement projet M.A.M.

Le dossier de demande de subvention DETR 2018 sera déposé sur la base du projet fourni par l'architecte. La circulaire préfectorale relative au dépôt des dossiers DETR n'est pas encore parue.

4. Mise en place au 1^{er} janvier 2018 du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire dans la fonction publique Territoriale)

La commission technique paritaire a émis un avis favorable pour le collège des employeurs et défavorable pour le collège des salariés. En effet, le maire a décidé de supprimer le RIFSEEP en cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire au-delà de 3 mois. Le conseil décide de maintenir la

proposition du maire par 15 voix pour et 3 abstentions. Mise en place du nouveau régime le 1^{er} janvier 2018.

5. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture – choix d'un opérateur de télétransmission

Suite à la proposition de la Préfecture pour envoyer les délibérations par voie électronique, il convient de choisir un opérateur de télétransmission. Une liste de sociétés agréées par la Préfecture a été transmise en mairie. Un devis de « e-legalité.com » d'un montant de :

- 120 € HT/an sur 5 ans
- + 60 € HT uniquement la 1^{ère} année
- + certificat RGS Certigreffé d'un montant de 177 € HT pour 3 ans

Après en avoir délibéré et considérant que ce mode de transmission est privilégié par les services de l'Etat, le conseil vote pour : 17 voix et 1 abstention.

6. Vente de mobilier (chaises + tables)

Le maire propose au conseil municipal que, suite à l'achat de nouvelles tables et chaises pour le restaurant scolaire, les anciennes tables et chaises soient vendues à des particuliers et propose les prix suivants :

- Chaises 1 € l'unité
- Tables (2 m) 15 € l'unité
- Tables (1,20 m) 10 € l'unité

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la proposition du maire et lui donne pouvoirs à l'effet de signer tout document relatif à ces ventes.

7. Demandes de subvention exceptionnelle : UCA + Foot

- Foot : prise en charge, comme cela avait été décidé lors de la réunion de décembre 2016, de 50 % du prix de la machine à tracer les lignes, soit la somme de 407,92 € sous forme de subvention exceptionnelle sur le budget 2017.
- UCA : demande de subvention pour l'achat de moquette installée dans la salle des fêtes lors des journées commerciales. Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil décide de verser une subvention exceptionnelle de 800 € (1 abstention : Mme ROBIN Séverine). Il est précisé que cette moquette devra rester à la disposition de la commune le cas échéant.

8. Décision modificative du budget général : dégrèvement impôts fonciers Jeunes agriculteurs

Vu le vote du budget primitif 2017 de la commune de CHICHE ;

Vu la notification par le Trésor Public en date du 30/11/2017 du prélèvement au titre du dégrèvement TF jeunes agriculteurs ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la décision modificative suivante :

Investissement Dépenses

COMPTE	LIBELLE	MONTANT
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	+ 413,00

6541	Admissions en non valeur	- 413,00
	TOTAL	0,00

9. Questions diverses :

- a. sapins de Noël pour intérieur de l'église, 1 sapin de plus à commander pour la crèche.
- b. suivi dossier DIRCO pour le rond-point RN 149, un courrier recommandé a été envoyé la semaine dernière. Le maire décide d'adresser un courrier recommandé régulièrement avec copie aux parlementaires.
- c. vœux du maire (12 janvier 2018)
- d. achats de 3 micro-ondes (1 pour l'école, 1 pour la salle, 1 pour le restaurant scolaire) et de 2 pendules (maison des associations + salle de musique à la demande de l'association Jeps's).